

VIA LE SDÉ

Montréal, le 20 janvier 2021

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Nicolas Dubé
Associé

Ligne directe : 514-392-9432

Télec. : 514-878-1450

nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe

Sandra Commune

Tél. : 514 878-9641, poste n° : 65322

sandra.commune@gowlingwlg.com

**Objet : Régie de l'énergie (la « Régie ») - Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées déposée par Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie (le « Coordonnateur de la fiabilité »)
Demande de paiement de frais de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (l' « AQPER »)
Dossier de la Régie : R-4070-2018
Notre dossier : L154240002**

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du présent dossier et fait suite à la décision partielle sur l'adoption des normes PRC-004-5(i), PRC-005-6 et PRC-024-2D-2020-115 rendue par la Régie le 11 décembre 2020.

Considérant cette décision, le fait que l'AQPER n'a plus d'enjeu résiduel dans le présent dossier et qu'elle ne participera donc pas à l'audience à venir, l'AQPER dépose par la présente sa demande de paiement de frais pour l'ensemble de son intervention au présent dossier.

Vous serez en mesure de constater que la demande de paiement de frais de l'AQPER est plus que raisonnable. Le remboursement réclamé est d'ailleurs inférieur au budget de participation soumis en début de dossier, ce qui s'explique en partie par le fait que l'AQPER a été en mesure de régler ses enjeux lors de ses échanges avec le Coordonnateur de la fiabilité, notamment lors de la séance de travail du 18 août 2020.

Par ailleurs, il importe de souligner que l'AQPER représente dans ce dossier les intérêts de vingt-et-un (21) producteurs privés d'électricité établis au Québec. Le fait que ces producteurs aient choisi de se présenter devant la Régie via leur association contribue largement à réduire les coûts encourus par Hydro-Québec et milite en faveur du remboursement complet des coûts réclamés par l'AQPER.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé

ND/sc

p. j. : Formulaire de demande de paiement de frais

c.c. : Me Joëlle Cardinal [Hydro-Québec – Affaires juridiques]